

Le Bulletin de Saint-Paul



Janvier 2022 - n° 70

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO**
reçoivent sur rendez-vous au 05 44 00 10 24

Député de la circonscription : Pierre VENTEAU
05 55 70 68 92 - pierre.venteau@assemblee-nationale.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque.stpaul87@orange.fr

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.
05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le mercredi de 15h30 à 19h.

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis
ou mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie :

Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Lundi | 9h à 11h45 |
| Mardi | Fermé |
| Mercredi - Jeudi Vendredi | 14h à 17h15 |
| Samedi | 9h à 11h45 et 14h à 17h15 |

**SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination
des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 7

Travaux

p. 8 à 10

La Vie de la Commune

p. 11 à 15

Ateliers numériques

p. 16

Ateliers ADPAD

p. 16

La Tisane

p. 16

Au revoir !

p. 17

Un de nos jeunes à l'honneur

p. 17

Du côté des services

p. 17

SOS Mistigris

p. 18

Monts et Barrages

p. 18

Les associations

p. 19 à 23

Relais Petite Enfance

p. 24

Agenda 1^{er} semestre

p. 24

État Civil

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Edito



Le vœu formulé l'an dernier de voir se tourner la page de la pandémie ne s'est pas réalisé : cette nouvelle année démarre dans les mêmes conditions que l'année précédente : le virus est toujours là, il touche maintenant plus particulièrement nos jeunes enfants. Nous devons maintenir les gestes barrières, continuer à vivre masqués et à nous adapter aux nombreuses évolutions des protocoles sanitaires...

A l'inquiétude face à la situation sanitaire s'ajoute maintenant une certaine lassitude. Mais nous devons continuer à

avancer : la vie continue, et il y a tant à faire !

Vous pourrez voir dans les pages qui suivent que de nombreux travaux ont été réalisés cette année, même si certains ont été retardés ou décalés. Avec la fin des travaux à l'église, le clocher arbore sa toute nouvelle couverture de bardeaux. Près de 90 donateurs ont participé au financement de ce chantier par le biais de la Fondation du Patrimoine, attestant de l'intérêt du public pour cet emblème de la commune.

Nous avons pu aussi réaliser la réhabilitation énergétique du bâtiment de l'agence postale, apportant plus de confort à ses utilisateurs et une économie certaine sur nos factures d'énergie. Les travaux routiers ont également eu lieu, avec le programme annuel de voirie et la réfection de la signalisation au sol dans le bourg.

En 2022, nous poursuivrons nos investissements : travaux nécessaires de mise aux normes, ou de rajeunissement des bâtiments communaux (mairie, école maternelle, salle des fêtes), voirie, ainsi que l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Nous allons aussi engager l'étude sur l'aménagement de l'avenue de Limoges, comme nous en avons pris l'engagement. Cette année verra également l'ouverture de la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui s'étalera sur les 3 ou 4 prochaines années.

Nous continuerons à soutenir nos associations, dont les activités sont bousculées depuis deux ans par la situation sanitaire, mais qui sont un fort vecteur de lien social et de convivialité.

Il y a quelques semaines nous avons fêté avec satisfaction le premier anniversaire de notre boucherie ! Avec le salon d'esthétique, elle fait aujourd'hui totalement partie de notre paysage. Et depuis les réfections de façades de la boulangerie et de la pharmacie, c'est toute la rue du 11 novembre qui a changé d'allure !

Grâce à ce tissu commercial et au dynamisme des associations, Saint-Paul est un village attractif qui attire de nouveaux habitants, que ce soit dans des constructions nouvelles, ou dans des réhabilitations de logements vacants. Je leur souhaite à tous la bienvenue.

2022 est aussi un grand rendez-vous électoral, avec les élections présidentielles en avril et les législatives en juin. Certes, voter tous les 5 ans ne suffit pas pour faire bouger les choses, mais ne pas voter, c'est prendre le risque du pire. Cette année, plus que jamais, il y a des visions du monde qui s'opposent et des modèles de société qui peuvent profondément changer nos vies. Ne négligeons pas ces quatre rendez-vous électoraux !

Il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année, c'est donc ici qu'avec l'ensemble du conseil municipal, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour cette année, pour que 2022 rime avec heureux pour chacun(e) d'entre vous.

Josiane Rouchut

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2022 - n° 70

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs



Toute l'équipe municipale
vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2022

Jean-Luc Degeorges



Jean-Luc devant 3 de ses deudeuches

Vous avez forcément croisé la 2 CV fourgonnette bleue et blanche sur les routes de Saint-Paul, autour du village d'Arfeuille ou ailleurs. Non sans une certaine nostalgie pour de nombreuses générations.

Chacun se remémore évidemment celle de son père, de sa grand-mère, ou encore celle sur laquelle on a pour la première fois conduit une voiture. Et quelle voiture ! Les plus anciens se souviendront également de M. Lacour et son épicerie ambulante en 2 CV fourgonnette justement. « J'ai appris à conduire sur celle de mon père qui en a eu plusieurs. Et qui n'a pas conduit ou été promené dans une 2 CV pour des gens de nos générations ? » raconte Jean-Luc.

On connaît tous les capacités particulières de la deudeuche : « Pendant l'hiver particulièrement neigeux de 1986, je remontais le pain pour tout le village avec une 2 CV »

Le déclic s'est fait lorsqu'un collègue lui montre la 2 CV qu'il vient d'acquérir... une de 1957, l'année de sa naissance. Jean-Luc se dit alors qu'il lui faut la sienne. Et la passion se développe surtout avec la retraite : une 2 CV, puis deux, puis... vous savez ce que c'est... et on se retrouve avec sept 2 CV !

Et finalement une huitième qu'un ami lui-même détenteur de plusieurs 2 CV lui donne avec un châssis coupé en deux... « Forcément, je ne pouvais pas refuser ! »... Oui, on sait ce que c'est... « Ma femme me dit que maintenant ça suffit... » confie Jean-Luc.

Donc huit 2 CV... Finalement ça fait beaucoup de chevaux à entretenir tout cela... Heureusement on trouve assez facilement des pièces. Tout démonter, réparer, traiter, remplacer les pièces... Après c'est de l'huile de coude, s'informer, aller chercher des pièces... et il vaut mieux éviter de compter ses heures



Remise en état du châssis

« Je fais également partie du club des Amis de la 2 CV » nous explique Jean-Luc : Le Club des Amis de la 2 CV regroupe environ 450 membres en France. Il y a des antennes régionales et 25 adhérents en Limousin. L'assemblée générale ainsi qu'une sortie annuelle tourne dans les régions, et la prochaine AG aura lieu à Saint-Junien à la Pentecôte. Cette rencontre annuelle rassemble toujours de 3 à 4 000 véhicules. Les antennes régionales organisent également des sorties : « On redécouvre la France et tous ses attraits en n'empruntant que les routes secondaires, au lieu des autoroutes. On échange également nos expériences et évidemment des pièces ». Bref, beaucoup de sorties et de participations à différents événements.



La Dyane en haut du col du Tourmalet

Mais l'affaire ne s'arrête pas là, puisque tous les 2 ans a lieu le rassemblement mondial, avec des participants d'un peu tous les pays d'Europe ou ailleurs... Nous avons ainsi visité la Pologne, le Portugal, l'Italie, la Croatie... « Là, ce sont des sorties de plusieurs semaines et la voiture est bien pleine. On part avec ma femme, qui ne conduit pas les 2CV mais qui participe à toutes les sorties. On se déplace en groupe avec notre matériel, ce qui permet d'avoir des pièces de rechange interchangeables et de mutualiser les caisses à outils. Le soir c'est camping, et on découvre les pays. »

Le dernier rassemblement mondial qui a eu lieu en France était à Salbris dans le Loiret en 2011. Environ 7000 véhicules venus d'un peu tous les pays étaient rassemblés. « On retrouve des connaissances, on échange nos expériences » nous raconte Jean-Luc. Mais on sent bien qu'au-delà de la 2 CV, l'important c'est aussi « Le plaisir de la convivialité, et vivre ensemble notre passion commune ».

Bonne balade Jean-Luc !

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMPTE RENDU DU 11 AOÛT 2021

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Signature d'une convention avec le service de conseil en organisation du Centre Départemental de Gestion pour une étude sur la réorganisation du travail des agents en poste sur les services administratifs et scolaires.

⇒ Vote : 15 voix pour

TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE

Le 17 mars 2021, avait été présenté au Conseil le déploiement de l'expérimentation «Territoire Zéro Chômeur Longue Durée», porté à l'échelle du Pays Monts et Barrages, par le PETR Monts et Barrages, en partenariat avec l'association le Relais Infos Services et l'association inter consulaire de la Haute-Vienne.

Selon l'observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine, le territoire intercommunal de Noblat comptabilise 406 chômeurs de longue durée.

Le conseil municipal se prononce sur le soutien et la participation au projet Territoire zéro chômeur de longue durée sur le territoire Monts et Barrages, et sur la participation à un « comité de l'exhaustivité » à l'échelle intercommunale, qui a vocation à permettre l'identification de l'ensemble de personnes privées d'emplois volontaires pour participer à l'expérimentation.

⇒ Vote : 15 voix pour

DENOMINATION DE VOIE

Nécessité de dénommer un chemin qui dessert une habitation au village du Grand Chaleix. C'est le chemin qui part de « la route du Grand Chaleix » jusqu'à la parcelle D214. Proposition de dénomination : « chemin des Noisetiers ».

⇒ Vote : 15 voix pour

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le code de l'Urbanisme offre la possibilité aux collectivités dotées d'un PLU d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisations futures (AU).

Le droit de préemption permet de se substituer à l'acquéreur d'un droit ou d'un bien pour en faire l'acquisition à sa place et dans les mêmes conditions que ce dernier.

Il est institué en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations comme mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.

⇒ Vote : 15 voix pour

REMBOURSEMENT D'UN ACHAT A UN ELU

Remboursement à Monsieur Julien DEMNET, conseiller municipal, de la somme de 200 € qui correspond à l'achat du cadeau effectué, au nom de la commune, pour le départ en retraite du directeur de l'école.

⇒ Vote : 15 voix pour

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Madame la Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative du budget communal de l'exercice 2021 pour pouvoir payer la facture du raccordement à l'assainissement pour la boucherie et le salon d'esthétique et la facture du Centre de Gestion pour l'étude concernant la réorganisation des services.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a déposé une plainte pour menaces de mort. Elle est convoquée pour une composition pénale. Elle se fera assister d'un avocat.

COMPTE RENDU DU 14 OCTOBRE 2021

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU RALLYE DU BAS BEAUMONT

Régularisation de la demande de subvention de l'association du « Rallye Bas Beaumont ».

Madame la Maire propose de leur verser une subvention de 150 € pour l'année 2021.

⇒ Vote : 15 voix pour

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION LA CIMADE

Lors de la Fête de la Fraternité des 25 et 26 septembre 2021, a eu lieu la projection du film « d'après Amal, itinéraire d'un crayon rouge ». Les droits de téléchargement et les droits d'auteur de ce film ont été payés par l'association LA CIMADE, partenaire de l'organisation de la Fête de la Fraternité.

Madame la Maire, propose de rembourser l'association LA CIMADE à hauteur de 165 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Modification en fonctionnement : intégration des frais liés aux paiements par carte bancaire des services communaux, des frais d'ouverture de l'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du clocher de l'église et du remboursement à un particulier pour la rétrocession d'une concession au cimetière.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDES DE SUBVENTION CTD

Dépôt de deux nouveaux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

- Réparations sur voies communales : 7 voies sont concernées, pour un montant total estimé des travaux de 60 025 € HT.
- Travaux aux écoles : Réfection des peintures de salles de classe et remplacement des portes extérieures des classes maternelles pour un montant total de 18 778,00 € H.T
- Renouvellement de la demande de subvention pour la mise aux normes électriques de la mairie, pour un montant de 11 500 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDES DE SUBVENTION DETR

Dépôt d'un dossier de demande de subvention de l'Etat pour les travaux aux écoles.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 SEPTEMBRE 2021

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 15 septembre a validé le montant des charges liées à « la Maison France Services » qui s'est ouverte à St-Léonard-de-Noblat.

Le montant de la charge transférée pour la commune de Saint-Léonard de Noblat s'élève à 42973 € (5250 € de charges et 37723 € de frais de personnel).

Même si cette charge ne concerne que la commune de Saint-Léonard, toutes les communes doivent valider le rapport de la commission.

⇒ Vote : 15 voix pour

OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN – AVENANT N°1

Nécessité de signer un avenant à la convention d'OPAH-RU de la communauté de communes de Noblat signée le 4 novembre 2019, afin d'y intégrer le régime d'aides de l'ANAH à la rénovation de façades, et à la transformation de locaux non affectés à un usage d'habitation en locaux à usage collectif.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'EXERCICE 2020

Le rapport pour l'année 2020 du Service d'Assainissement non collectif (SPANC) est présenté au conseil municipal. Il est consultable sur le site internet de la commune.

⇒ Vote : 15 voix pour

FONDS DE CONCOURS POUR L'ESPACE AQUA NOBLAT

En 2020, avait été mis en place un fonds de concours des communes vers la communauté de communes de Noblat, pour une participation sur les dépenses d'entretien et de maintenance liées au COVID 19. Toutes les communes avaient participé à hauteur de 3 € par habitant.

Vu la situation en 2021, le conseil communautaire du 28 septembre 2021 a adopté une convention pour renouveler cette année ce fonds de concours.

⇒ Vote : 4 voix pour, 5 contre, 6 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

Graines au vent: 14 communes ont participé le jeudi 14 octobre au matin à l'atelier « gestion des espaces verts sans pesticides ». Toutes les classes sont allées visiter l'exposition prêtée par Limousin Nature Environnement. Une conférence et une randonnée seront animées par Monsieur Jean-Jacques RABACHE. Le dimanche sera consacré aux exposants, à des ateliers...

Rentrée scolaire: Monsieur Cédric Pusset, nouveau directeur, a pris ses fonctions. Le protocole COVID change à compter du lundi 18 octobre. Vigilance sur les effectifs. Premier conseil d'école le 19 octobre.

Cérémonie du 11 novembre à 11H00 aux monuments aux morts, avec participation des enfants de l'école.

Borne de recharge pour véhicules électriques: les travaux devraient commencer début décembre.

Clocher de l'église: les travaux sont terminés.

Sécurité routière: Paul Barget et Claudine Giraud ont participé le 8 octobre à une réunion à la Préfecture sur la sécurité routière.

COMPTE RENDU DU 20 DECEMBRE 2021

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE L'EXERCICE 2020

Le rapport pour l'année 2020 du SIAEP des Allois est présenté au conseil municipal. Il est consultable sur le site internet de la commune.

⇒ Vote : 15 voix pour

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Conformément à la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique, il est nécessaire de refixer certains points quant à l'organisation du temps de travail des agents : organisation des 1607 heures annuelles, fixation de la durée de travail hebdomadaire à 35 heures, détermination des cycles de travail suivant les services, journée de solidarité, modalités des heures supplémentaires et complémentaires.

Madame la Maire énonce des propositions, qui doivent être acceptées par le conseil municipal pour être présentées au comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne. Ce n'est qu'après validation du comité technique que le conseil municipal délibèrera.

⇒ Vote : 15 voix pour

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

La réglementation fixe un cadre pour la mise en œuvre du Compte Épargne Temps, mais il convient de définir les modalités d'application pour la commune : procédure d'ouverture, alimentation et utilisation. Les propositions du conseil municipal seront présentées au comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Vienne. Après validation du comité technique, le conseil municipal délibèrera pour la mise en œuvre du CET.

⇒ Vote : 15 voix pour

RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES CHARGES TRANSFÉRÉES ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La loi de Finances pour 2017 impose dans son article 148 au Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter, tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation des communes au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences dans les budgets de l'EPCI. Le rapport a été présenté au conseil communautaire avant d'être présenté à tous les conseils municipaux des communes membres.

⇒ Vote : 15 voix pour

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL ET DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT

Proposition de la communauté de communes de signer deux conventions avec les communes pour une mise à disposition de matériel et d'agents. Les élus référents des services techniques exposent qu'ils n'y sont pas favorables

⇒ Vote : 15 voix contre

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

CREANCES ETEINTES

Suite à des mesures d'effacement de dettes prononcées par la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne lors de sa séance du 29 octobre 2021, admission de « créances éteintes » à hauteur de 207 €, correspondant à des cantines impayées.

⇒ Vote : 15 voix pour

AMORTISSEMENTS

Nécessité d'amortir les dépenses et subventions liées aux travaux de la boucherie et du salon d'esthétique. Proposition de retenir la durée de 25 ans pour ces amortissements, qui se feront de manière linéaire à partir de 2022.

⇒ Vote : 15 voix pour

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Présentation d'une décision modificative pour intégrer en fonctionnement l'admission en créances éteintes et le remboursement de la caution du logement de la Poste. Modification aussi en investissement, concernant les travaux de la boucherie et du salon d'esthétique : paiement du solde de la taxe d'aménagement, et écritures d'ordre pour l'intégration comptable des subventions reçues dans le processus des amortissements.

⇒ Vote : 15 voix pour

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DEPENSES INVESTISSEMENT

Dans le cadre de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses à retenir sont de **110 070 €**.

⇒ Vote : 15 voix pour

TARIFS COMMUNAUX

Proposition d'appliquer seulement une hausse de 1 %, malgré un taux d'inflation de 2.8 %, pour des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 :

| CANTINE | 2022 | GARDERIE | 2022 |
|-----------------------|---------|--|---------|
| Forfait | 34,85 € | Forfait mensuel 1 enfant | 32,70 € |
| Adulte et occasionnel | 5,60 € | à partir du 2 ^{ème} enfant | 16,35 € |
| | | ½ journée | 1,68 € |
| | | 1 journée | 3,28 € |

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SEHV

Proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage au SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public de « Dissimulation des réseaux aériens à Beaumont et Bas-Beaumont » prévue en 2022.

Le SEHV organise l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande de la commune, et l'assiste dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux. Il établit l'estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A BEAUMONT ET BAS BEAUMONT

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour des travaux d'éclairage public aux lieux-dits Beaumont et Bas Beaumont sur la commune de Saint-Paul.

Le coût estimé à la charge de la commune par le SEHV est de 6 788,25 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SEHV

En 2019, la commune de Saint-Paul a adhéré au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité pour les bâtiments et l'éclairage public. Le marché se termine au 31 décembre 2022. Il est donc nécessaire de renouveler l'adhésion pour le prochain marché pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Elargissement de l'adhésion pour les commandes de fioul. 3 bâtiments sont concernés dans la commune : la mairie, l'agence postale/bibliothèque et la salle Saint-Louis.

⇒ Vote : 15 voix pour

CHANGEMENT DE STATUT DU PLAN D'EAU COMMUNAL

La commune est propriétaire du plan d'eau, mais elle a confié la gestion à la Fédération Départementale de Pêche, dans le cadre d'une convention.

Proposition de demander le classement du plan d'eau en Pisciculture à Valorisation Touristique, dans l'intérêt, pour les pêcheurs et l'activité économique de la commune, de pratiquer l'activité toute l'année. Les travaux nécessaires (pose de grilles) seront réalisés par les techniciens de la Fédération Départementale de Pêche et le coût sera partagé entre la commune et la Fédération.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Organisation à l'école suite à l'étude du Centre de Gestion : 2 ateliers en janvier animés par le Centre de Gestion pour travailler sur les changements d'organisation. Mise en place de la nouvelle organisation au retour des vacances de février pour une expérimentation jusqu'en juin.

Cérémonie des vœux et repas des aînés : supprimés au regard du contexte sanitaire.

Commission lien social : réunion le 5 janvier à 18h30.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : publication du marché de recrutement du bureau d'études. Dépôt des offres jusqu'au 20 janvier à 12h.

Conseil municipal des enfants : La commission scolaire travaille sur sa création.

Déchèterie : en 2015, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui exerce les contrôles sur ces équipements avait demandé que des travaux de mise aux normes et de sécurisation soient faits. La communauté de communes de Noblat, qui a acquis un terrain pour faire une nouvelle déchèterie, n'avait pas souhaité réaliser ces travaux. Lors d'une nouvelle inspection en novembre, la DREAL a interdit le dépôt de toutes les substances présentant des risques pour les usagers, le personnel et l'environnement (huiles de vidange, produits chimiques et dangereux, piles...). L'étude sur les déchèteries de Saint-Paul et Saint-Léonard-de-Noblat pour déterminer les investissements à réaliser est en cours.

Nouvel équipement téléphonique à la mairie : Installation d'un nouveau standard compatible avec la fibre début janvier.

Logement communal : Libéré le 1^{er} décembre, il va être remis à la location.

Clocher de l'église

Les travaux de restauration du clocher de l'église ont été réceptionnés par la commune. L'ensemble du bardage en châtaignier du clocher a été remplacé.

Précisons tout de suite que les ornements géométriques que l'on peut apercevoir sur la toiture sont la signature personnelle de l'artisan qui a réalisé cette couverture en bois de châtaignier, et qu'il ne faut pas y chercher des messages ésotériques !

Ce sont environ 24 000 bardeaux qui ont été remplacés.

Dans les années 50, le clocher autrefois couvert d'ardoises avait été remplacé par une couverture de bardeaux de châtaignier. Cela s'explique par l'état de dégradation avancé de l'église dans le contexte financièrement difficile de l'immédiat après-guerre (l'urgence des travaux est déjà signalée dans les années 40). Les ardoises réutilisables du clocher sont transférées pour reprendre la couverture de la nef, tandis qu'une couverture en châtaignier, moins onéreuse puisque de source locale, est utilisée pour le clocher. Des reprises de la structure en bois attaquée par les intempéries et de la maçonnerie envahie par le lierre eurent également lieu à cette époque.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Martinet d'Azerables en Creuse, d'où proviennent également les bardeaux de châtaignier, fabriqués à Bénévent-l'Abbaye par l'entreprise Richard.

Le coût des travaux est de 84 000 € HT.

Un appel aux dons lancé grâce à la Fondation du Patrimoine a permis de recueillir environ 15 000 €.



Visite guidée du chantier pour les élus par M. Martinet et le chef de chantier.

Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques



Une borne de recharge de 22 kW va être installée sur le parking derrière la salle des fêtes. Cette borne sera équipée de 2 prises de recharge simultanées permettant le branchement de 2 véhicules électriques.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au SEHV. Ces travaux devraient être réalisés en début d'année 2022.

Isolation et étanchéité de l'agence postale communale / bibliothèque

Le bâtiment abritant l'Agence Postale Communale et la bibliothèque a fait l'objet de travaux importants de rénovation énergétique : les menuiseries extérieures ont été remplacées par des menuiseries alu, une isolation par l'extérieur a été mise en place, et l'étanchéité du toit-terrasse a été entièrement refaite.

Les finitions seront réalisées début 2022.



Voirie

Les travaux de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) ont été réalisés, pour partie, au mois de juillet 2021. Ils concernaient les voies communales 42b (La Boissière) et 47 (Le Moulin à Tan) mais également la VC39 entre La Boissière et le parking de l'école, section reportée en 2020 en raison des travaux sur les conduites d'eau potable. Ils ont consisté au reprofilage de la chaussée en enrobé à froid, qui permet de rattraper les déformations, recouvert ensuite par un enduit superficiel d'usure, procédé classique alternant couches d'émulsion (mélange eau et bitume) et gravillons. Cette dernière apporte l'étanchéité à la route et une très bonne adhérence pour les véhicules.

C'est ensuite au mois de septembre qu'ont eu lieu les travaux de la rue du 11 novembre dans sa section longeant le mur du cimetière. Outre la vétusté du revêtement de chaussée, le caniveau présent le long du mur était complètement dégradé, l'eau s'infiltrant sous celui-ci, ce qui aurait pu à long terme occasionner de gros dégâts au mur. Le choix a été fait de supprimer ce caniveau et de créer des ouvrages d'assainissement pour récupérer les eaux de surface en les orientant vers le réseau souterrain existant. A suivi la réfection de la couche de roulement en enrobé à chaud en modifiant les dévers de chaussée afin de ramener les eaux de pluie dans un nouveau caniveau positionné à la limite de la voie circulée et de la zone de stationnement.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PIJASSOU TP et sont subventionnés à 40% par le département.



Signalisation horizontale

Plusieurs fois retardés par le COVID ou une météo pas toujours favorable, les travaux de réfection de la signalisation horizontale ont pu se faire mi-décembre. Les marquages étaient jusque-là réalisés en peinture routière. Les élus ont opté pour le marquage avec de l'enduit à froid, plus adapté aux zones très sollicitées par les véhicules, et plus durable dans le temps. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Aximum.



La réflexion sur l'amélioration de la sécurité dans la traversée de l'agglomération, **des mesures de vitesse et de trafic au niveau de la rue Georges Fourest sont programmées sur le mois de janvier, en partenariat avec la cellule sécurité routière de la préfecture de la Haute-Vienne.**

RIS

Le chantier d'insertion du RIS est intervenu avant la Toussaint pour l'entretien du cimetière. Les travaux d'enherbement par hydromulching auront lieu au printemps 2022.

Passerelle de l'étang



L'extrados d'une des deux passerelles de l'étang était dégradé, il était devenu instable et n'assurait plus la totale sécurité des utilisateurs.

Les agents communaux ont assuré sa remise en état par la mise en place de traverses en chêne non traitées.

Rappel : La circulation de véhicules à moteur est formellement interdite autour de l'étang, et cette passerelle reste uniquement à usage piéton.

Travaux du SIAEP des Allois

Une nouvelle tranche de travaux de renouvellement des canalisations va avoir lieu sur la commune de Saint-Paul début 2022.

Il s'agit du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la RD 115, c'est à dire depuis l'angle de la rue Georges Fourest et de la rue du 11 novembre 1918, dans le bourg, jusqu'au village de Trentalaud.

L'entreprise HEBRAS prévoit un démarrage des travaux normalement fin janvier pour une durée d'environ 2 mois.

Le début du chantier démarrera par le raccordement depuis la chambre située en centre bourg de Saint-Paul puis se déplacera en direction de Trentalaud.

Le SIAEP des Allois a décidé de renouveler cette conduite et ses antennes fréquemment sujettes aux fuites, afin de garantir le service et la qualité de l'eau distribuée aux abonnés.

Enfouissement des réseaux

L'enfouissement de tous les réseaux (électricité, téléphone et fibre) est prévu sur le village de Beaumont et jusqu'à Bas-Beaumont, courant du premier semestre 2022.

Les candélabres seront changés et leur emplacement revu.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du Syndicat Énergie Haute-Vienne (SEHV).



Evolution des démarches concernant l'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Vous trouverez les liens utiles sur le site de la commune.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la réception des dossiers papier est toujours possible pour le moment.



Evolution du service sur la déchèterie de Saint-Paul

Suite à une inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur la déchèterie de Saint-Paul, le SYDED est contraint de faire évoluer le service rendu aux usagers de la déchèterie.

Certains apports désormais refusés

En effet, l'équipement présente dans son organisation actuelle de potentiels risques pour les usagers, les valoristes (agents d'accueil) et pour l'environnement.

Concrètement, depuis le 15 décembre 2021, après évacuation de certaines bennes de déchets, les dépôts suivants ne seront plus possibles :

- Les huiles de vidange, les piles, les lampes, les néons,
- Les produits chimiques et dangereux,
- Les appareils électriques

Restent collectés sur la déchèterie de Saint-Paul **les cartons, les encombrants, la ferraille, les gravats, les huiles alimentaires, les radiographies et les végétaux.**

Une évolution de la réglementation pour la prévention des risques

La réglementation a sensiblement évolué ces dernières années pour prévenir les risques encourus. C'est la raison pour laquelle, le rapport de la DREAL, suite au contrôle effectué sur place, stipule expressément **la nécessité de procéder à d'importants travaux de mise aux normes sur la déchèterie de Saint-Paul afin de maîtriser tous les risques pour les agents et les usagers.**

Les déchèteries à proximité restent opérationnelles

Ainsi, les usagers voulant faire des apports parmi ceux cités ci-dessus devront s'orienter vers une autre déchèterie du territoire SYDED. **Les plus proches sont celles de Pierre-Buffière et de Saint-Léonard de Noblat.** Pour rappel, les badges d'accès Recypart (particuliers) et Recypro (professionnels) donnent l'accès à l'ensemble des déchèteries du SYDED.

Petit rappel: Suite à un précédent rapport de la DREAL en 2015, la Communauté de Communes avait décidé de ne pas investir sur la déchèterie de Saint-Paul, dont l'implantation sur une ancienne décharge et la taille réduite ne permettent pas de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation. Un terrain de 7000 m², jouxtant l'actuelle déchèterie a été acquis par la communauté de communes en 2019, pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie.

Avec le transfert de la compétence du haut de quai, la gestion des déchèteries relève du SYDED, mais les investissements à réaliser incombent toujours aux Communautés de Communes (EPCI). L'étude de faisabilité de la réalisation d'une nouvelle déchèterie est en cours.

La Vie de La Commune

Exposition de peintures



Paul Pascarel, peintre résidant à Pierre-Buffière, a présenté ses tableaux à la salle des associations, du 4 au 16 août. De nombreux visiteurs sont venus visiter l'exposition et échanger avec l'artiste.

La visite givrée



A la sortie du confinement, Florence Kolski de la compagnie La Femme Bilboquet a imaginé un spectacle déambulatoire, qu'elle interprète avec Claude Gélébart : jouer dehors, quand les salles étaient fermées à cause de la pandémie. Deux représentations ont eu lieu le 7 août, pour le plus grand bonheur des artistes et des spectateurs.

Culture au Grand Jour



Le mercredi 6 octobre, la salle des Fêtes a accueilli le groupe Ej-ce horo, dans le cadre du festival de la Culture au Grand Jour organisé par le Conseil Départemental. Repoussé deux fois en raison de la pandémie, ce spectacle a régalé les nombreux spectateurs, qui ont eu bien du mal à réfréner les envies de danser !

Tour du limousin



Le Tour du Limousin a traversé la commune le 20 août. Toujours aussi populaire, la course a attiré de nombreux spectateurs. Merci encore aux nombreux signaleurs toujours disponibles pour assurer la sécurité des coureurs et du public.



Le jour de la nuit



Comme tous les ans, la commune a participé au Jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

Cette année, focus sur la faune nocturne, avec une conférence et une sortie à la rencontre de la chouette, animées par Franck Taboury, de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Fête de la Fraternité



Durant la Seconde Guerre mondiale, notre commune abrita l'un des trois camps de rétention du Limousin (avec ceux de Nexon et Saint-Germain les Belles), où furent retenus jusqu'à 900 personnes jugées "indésirables" par le gouvernement de Vichy.

Il y a 2 ans, Saint-Paul a décidé, en collaboration avec l'AFMD (Association des amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) d'associer mémoire et présent en créant une Fête de la Fraternité.



La deuxième édition s'est déroulée cette année, les 25 et 26 septembre. Plusieurs associations à vocation humanitaire et sociale avaient à nouveau installé leurs stands pour présenter leurs activités : La Cimade, Le Secours Populaire, JRS France, Le CADA Hestia, l'Ateneo Republicano du Limousin, le Musée de la Résistance de Peyrat-le-Château et l'AFMD.

Trois expositions étaient présentées : une sur les droits de l'enfant présentée par la CIMADE, une autre sur le Secours Populaire dans la guerre d'Espagne, et la troisième sur les camps d'internements en Limousin, présentée par l'AFMD. Les élèves de CM2 de l'école de Saint-Paul ont bénéficié d'une visite commentée de l'exposition sur les droits de l'enfant.



Les enfants de l'école ont interprété la chanson de la libération du camp

Saint-Paul Rando a accompagné une randonnée mémorielle ; sur les lieux du camp ont été évoqués certains internés du camp.

Deux films ont été diffusés pendant le week-end :

- **Les migrants ne savent pas nager - À bord de l'Aquarius sur l'opération "SOS Méditerranée"**. Un documentaire de Jean-Paul Mari et Franck Dhelens, suivi d'un débat.
- **D'après Arnal, itinéraire d'un crayon rouge**. Film de Christophe VINDIS sur José Cabrero Arnal

dessinateur, caricaturiste, créateur de Pif le chien, de Placid et Muzo.

La projection fut suivie d'une intervention de L'Ateneo Republicano du Limousin pour évoquer le destin des réfugiés Espagnols pendant la guerre, autour du livre d'Amada Rousseaud sur son père, «*Miquel Pedrola, une renaissance*» aux éditions Editions libertaires.

L'heure était aussi à la musique avec les concerts de **EL COMMUNERO** et les **CHAOTIC FOOTSOMPERS** et le récital d'**Élisabeth COTTAZ** accompagnée à l'accordéon par **Alain ROBLES**.

L'intervention dynamique de l'association JRS France a donné une touche festive à cette manifestation. L'association JRS France lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'antenne JRS Limousin développe un programme ruralité pour faire plus particulièrement le lien avec le monde rural en Haute-Vienne et en Creuse.

Côté cuisine, c'est l'association Montagne Accueil Solidarité qui a assuré buvette et restauration.



Mamadou Diaby, salarié au Secours Populaire, et récemment élu "Limousin de l'année", a pu témoigner de son parcours



Dessin de Camille Ulrich avec l'aimable autorisation de l'AFMD

Les témoins disparaissant, il est important de sauvegarder la mémoire et surtout de la mettre en miroir avec le présent : l'histoire offre en effet un immense champ de réflexion pour décortiquer les mécanismes qui créent des "indésirables", que ce soit ceux d'hier ou ceux d'aujourd'hui.

Les discours actuels, qui couvrent de toutes les perversités certaines populations, n'ont hélas rien de bien nouveau. Les théories du complot et autres "remplacements" sont aussi vieilles que l'extrême droite : Le Polonais, l'Italien, le Juif, le Noir, l'Espagnol, le Maghrébin ou aujourd'hui le Migrant, ont toujours été la victime expiatoire d'une époque. Peu importe le vocabulaire, l'idée nauséabonde demeure puisqu'on est toujours l'étranger de quelqu'un.

La prochaine Fête de la Fraternité devrait avoir lieu les 10 et 11 juin 2023, date anniversaire de la libération du camp de Saint-Paul.

La Vie de La Commune

Graines au vent



"Graines au vent", du 11 au 17 octobre 2021, Première édition...

Petits et grands, experts et débutants, professionnels et amateurs... Amoureux de la nature, des fleurs, de la biodiversité ou simple curieux... Tous ont pu se retrouver sur cette semaine conviviale de partages et d'échanges.

Un retour sur les différents événements qui ont jalonné cette première édition :

Toutes les classes de l'école de Saint-Paul, accompagnées par leurs enseignant(e)s, sont venues visiter les expositions du SYDED et de La Loure 87, installées à la salle des fêtes.



Vivement le printemps pour voir le résultat !

De nombreux enfants ont également participé à l'atelier périscolaire de fabrication de "*bombes à graines*" qui ont été semées dans Saint-Paul et à l'école.

Des élus et des équipes techniques de douze communes voisines sont venus participer à une matinée dédiée : découverte des expositions, présentation par le SYDED de l'aide qui peut être apportée aux communes (broyage, compostage...), échanges de pratiques... Accompagnés par **Marie DURAND**, agent des services techniques, ils ont pu également profiter de l'expérience de notre commune, précurseur dans la démarche. Après un atelier "*Semer un pied de mur*", tous sont repartis



avec un sachet de graines "*récoltées maison*", et l'envie de poursuivre cet échange.

L'inauguration des expositions et surtout de notre grainothèque, le vendredi soir, a été suivie d'une conférence "*Pourquoi la Biodiversité ?*", animée par **Jean-Jacques RABACHE**, de Limousin Nature Environnement.



Illustration in situ le lendemain lors d'une "*balade botanique*" qui a réuni une trentaine de marcheurs, petits et grands, clôturée par un goûter "*gâteaux aux graines et tisanes aromatiques*".



Le soleil était encore au rendez-vous le dimanche : visite des expositions, ateliers pour les enfants, échanges avec les différents exposants : Les Serres de Stéphanie, Les Tisanes de Callune, La Pépinière de la Noyeraie, La Terre en Partage... le tout en musique avec Sam et Deni. Un grand merci aussi à Luce pour sa disponibilité et ses conseils avisés, qui a permis le lancement des trocs de plantes et de graines.



La grainothèque est installée à présent dans les locaux de la bibliothèque. N'hésitez pas à solliciter Jessica pour enrichir votre collection de graines et tester de nouvelles plantes. Vous pouvez également venir nous rejoindre pour partager vos idées et développer cette initiative.

Merci à tous pour cette première qui a remporté un franc succès et à l'année prochaine !

La Vie de la Commune

Atelier SYDED



Le SYDED a réuni le 25 octobre un atelier regroupant des techniciens, des élus et différents partenaires dans le cadre d'ateliers de réflexion sur la politique des déchets et l'économie circulaire. D'autres rencontres sont programmées en 2022 dans l'ensemble du département.

Réunion Fibre



Le syndicat mixte Dorsal et la communauté de communes avaient convié le 8 novembre les habitants des communes de Saint-Paul, Saint-Denis des Murs, Saint-Bonnet-Briance, La Geneytouse et Eybouleuf à une réunion de présentation et d'explications sur l'arrivée de la fibre. Quelques petits problèmes subsistent, mais la quasi-totalité de la commune est éligible à la fibre.

Atelier décors de Noël

Après une année d'absence, l'atelier décorations de Noël, le 20 novembre, a eu un vif succès. Petits et grands ont déployé tout leur talent pour fabriquer de nombreuses décorations. Installées par les agents communaux et les élus, elles ont embelli sapins et massifs, et donné un air de fête à la commune.



Concert JMF



Une section des Jeunesses Musicales de France s'est créée il y a déjà plusieurs années à Saint-Paul, présidée par Mme Martinez, enseignante à l'école élémentaire. La municipalité met la salle des fêtes à disposition pour les trois spectacles annuels qui sont proposés à nos élèves et à ceux des écoles du secteur. Après une année fortement perturbée par le Covid, 230 élèves des écoles de Saint-Paul, Saint-Bonnet, Saint-Hilaire et Eyjeaux ont assisté le 23

novembre au premier spectacle de l'année. "Hector et Firmin, les croquemorts chanteurs" ont enchanté les élèves et leurs accompagnateurs, qui ont repris leur refrain : "La musique, c'est la vie !".

La Vie de La Commune

Un tracteur à l'école

La Fédération des CUMA de la Haute-Vienne a lancé une opération de communication sur le métier d'agriculteur auprès des plus jeunes, en organisant une remise de jouets en lien avec l'agriculture à des écoles primaires.

Cette année, 5 écoles étaient concernées, dont celle de Saint-Paul. La veille des vacances de Noël, Benjamin Vincent, Patrick Arnaud et Pierre Chabrely, de la CUMA de Saint-Paul, accompagnés de Josiane Rouchut, Maire, et Claudie Dehays, adjointe aux affaires scolaires, ont remis au directeur, Cédric Pusset, un magnifique tracteur à pédales, offert par les établissements Rebeyrolles. Un avant-goût de Père Noël pour les enfants de la maternelle !



Noël rue du 11 Novembre



Il y avait un air de fête le 24 décembre dans la rue du 11 novembre, où les commerçants se sont ralliés à la mode des pulls de Noël pour accueillir leurs clients.

Du côté des services

Nouveau service pour le carburant à Saint-Paul



Il est désormais possible de se procurer du carburant en permanence à Saint-Paul grâce à l'installation d'un automate 24h/24 chez l'entreprise Fabien MAGNAVAL. Ce service 24h/24 est utilisable avec une carte bancaire, et permet donc de se servir en carburant indépendamment des heures d'ouvertures du magasin. Le service à la pompe sera assuré comme d'habitude pendant les heures d'ouverture.

SOS Mistigris

Suite à l'article paru dans le dernier bulletin municipal de juillet 2021, vous avez été 33 à répondre à notre questionnaire sur la présence de chats errants. Nous vous en remercions.

17 personnes nous ont ainsi signalé la présence de chats autour de leur domicile et 10 d'entre elles accepteraient de participer à leur capture en vue d'une stérilisation.

Compte tenu de vos réponses, nous allons étudier la faisabilité d'une opération générale avec l'association Mistigris 87. Nous rappelons que la stérilisation est le seul procédé permettant sur le long terme de réguler la prolifération et d'éviter des souffrances inutiles aux chats errants.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant et en particulier tous ceux qui ont accepté de s'impliquer dans cette démarche.



Ateliers numériques

Les ateliers numériques de Saint-Paul : apprendre en toute convivialité

Le numérique est souvent associé à la déshumanisation des rapports qui se caractérise par l'isolement des personnes en particulier.

C'est tout le contraire à Saint-Paul : un atelier concret autour des apprentissages numériques a lieu le mercredi matin : deux heures qui se déroulent dans la bonne humeur dans la salle des associations, un moment d'échanges, de partage et d'entraide.

Pour qui ?

Pour tous : jeunes et moins jeunes. Car contrairement à ce qui est souvent dit, les jeunes ont une maîtrise des appareils, pas forcément des usages comme les services publics en ligne, la prévention des usages des réseaux sociaux, reconnaître les fake news...

A Saint-Paul, ce sont plutôt des seniors qui participent, rejoints en cours d'année 2021 par une personne active qui souhaite mieux s'approprier les outils et leurs usages.

Pour apprendre quoi ?

L'objectif est de viser l'autonomie numérique du quotidien : être à l'aise avec son matériel, mieux utiliser sa messagerie électronique, respecter les règles d'envoi des courriels, optimiser ses recherches sur internet (quel navigateur, quel moteur de recherche) en utilisant les bons mots-clés, choisir parmi les résultats de sa recherche ceux qui correspondent à ses attentes, déterminer ce qui est un faux mail et comment s'en prémunir, les cookies, c'est quoi, remplir sa feuille d'impôts...

L'objectif n'est pas de faire des participants des accros à internet et l'ordinateur, mais d'être des personnes autonomes, responsables et indépendantes dans leurs usages et capables de faire les meilleurs choix possibles. Des citoyens, en fait !

L'Escalier, tiers-lieu à St Léonard de Noblat, assure l'animation des ateliers et fournit un PC portable pour celles et ceux qui n'en n'ont pas.

A l'issue de l'atelier, et si la séquence est finie, un résumé des principaux points vus est remis à chaque participant.

Et en 2022 ?

L'arrivée des deux conseillers numériques Agathe Perego et Mathieu Charon recrutés par la Communauté de communes de Noblat, grâce à des financements de l'Etat, va permettre de déployer plus d'ateliers sur l'ensemble du territoire.

Vous êtes intéressé pour participer à ces ateliers, n'hésitez pas à prendre contact avec L'Escalier au 07 66 87 35 67 (Claire Gendronneau) – mednum@lescalier87.org

De même si vous êtes actif, et que vous ne pouvez pas

participer en journée, nous pourrions ouvrir un atelier en soirée (18h-20h) sous réserve qu'un groupe de 4 personnes minimum soit constitué.



Ateliers ADPAD



Les lots du loto

Encore une année marquée par le covid mais nos ateliers ont résisté.

Les participants ont accepté les nouvelles règles et ils ont appliqué avec le sourire le protocole sanitaire

Les masques n'ont pas gâché les sourires et nous avons pu découvrir de nouveaux thèmes comme le casque virtuel pour voyager en 3D, sans oublier nos classiques comme le vélo cognitif, les séances d'équilibre, notre chorale et toutes nos activités créatives !

Nous avons pu nous retrouver pour notre traditionnel repas de Noël aux Deux Cygnes, et pour notre dernier atelier de l'année, nous avons organisé un loto, pour lequel les commerçants de Saint-Paul nous avaient offert de très beaux lots : un grand merci à eux !



Repas de Noël

Je vous attends dans la bonne humeur dès le mois de janvier, et dès que le Conseil Départemental nous autorisera à accueillir un plus grand nombre de participants, je serai ravie d'inscrire de nouveaux participants.

Sandrine, animatrice des ateliers.

La Tisane

Malgré le contexte sanitaire, les habitués profitent de ces moments de partage et sont contents de pouvoir se retrouver enfin !



Divers

Bonne retraite M. DAVID



A vous toutes, à vous tous qui habitez Saint-Paul et les communes voisines, et qui fréquentez la pharmacie du bourg, je souhaite dire : "au revoir". Comme vous le savez, j'ai fait valoir mes droits à la retraite le premier septembre 2021 ; un départ avec le sentiment de quitter le navire en pleine tempête Covid, mais ma décision était prise depuis longtemps et je m'y suis tenu.

Durant ces trente-cinq années à seconder **Mme Chaumeil** puis **M. Panteix**, j'ai exercé mon métier de pharmacien, conscient de mes compétences, dans le respect de l'individu et avec discrétion. J'espère avoir ainsi répondu à vos attentes. Les souvenirs sont nombreux, bons pour la plupart[!] tant pour ce qui concerne la pratique professionnelle que mes relations avec vous. En effet, j'ai eu la chance de pouvoir travailler en bonne entente avec les autres acteurs de la santé de Saint-Paul et alentours, et j'ai pu suivre l'évolution de vos familles dont j'ai connu pour certaines

jusqu'à cinq générations, leurs moments joyeux et d'autres plus tristes.

Je vais désormais me consacrer à la mienne, et à certaines passions et occupations insuffisamment assouvies pendant mon activité.

Je m'autorise un dernier conseil : « *prenez bien soin de votre plus grande richesse : votre santé* ».

Je vous souhaite une très bonne année.

Au plaisir de vous revoir.

Patrick DAVID, pharmacien assistant retraité

Un de nos jeunes à l'honneur

Alexandre VINCENT était en septembre à Corbières-en-Provence, dans les Alpes de Haute-Provence, dans le cadre des Terres de Jim. Les Terres de Jim, c'est la plus grande fête agricole d'Europe, organisée par les Jeunes Agriculteurs. Elle accueille entre autres la finale nationale du concours de labour, à laquelle Alexandre concourait pour la Nouvelle-Aquitaine, et où il s'est classé 6ème parmi 28 concurrents.

Une belle prestation, car il s'est qualifié pour le national alors que c'était sa première participation à une finale régionale !

Alexandre a beaucoup travaillé pour préparer ces compétitions, avec comme coach David Eyriche (ancien champion de France, et ayant participé à une épreuve du championnat de monde au Kenya), qui a également mis à disposition son matériel de compétition, qu'Alexandre a dû dompter pendant de nombreux entraînements !

L'aventure continue, puisqu'Alexandre a gagné cette année le concours départemental à Azat-le-Ris, et qu'il est donc qualifié pour la finale régionale 2022 de la Nouvelle Aquitaine.



Commémoration



11 Novembre

Une cinquantaine de personnes était rassemblée autour du monument aux morts ; les élèves de M. Puset avaient préparé la lecture de lettres de poilus. A noter la présence à la cérémonie d'une équipe de la Radio Télévision Suisse, qui a tourné pendant trois jours à Saint-Paul une partie d'un reportage sur l'éducation en France.

Monts et Barrages

Territoire zéro chômeur longue durée



TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE

La démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée avance sur le territoire Monts et Barrages. Rappelons que l'objectif de cette expérimentation nationale est de résorber le chômage longue durée, en proposant à tous les demandeurs d'emploi d'un territoire un emploi en CDI à temps choisi dans une entreprise à but d'emploi (EBE).

Sur le territoire Monts et Barrages, la démarche est portée par trois acteurs : l'association Relais Infos Services (RIS), le PETR Monts et Barrages et l'association inter-consulaire de la Haute-Vienne.

Dans le cadre du déploiement de l'expérimentation, a été réalisé un questionnaire à destination de la population du territoire. Ce questionnaire a pour objectif de permettre l'identification des besoins de la population en termes d'emplois d'utilité sociale en matière de services, de commerces... Ces éléments permettront de définir, en lien avec les compétences des demandeurs d'emploi volontaires, les futures activités de l'EBE.

Le questionnaire est disponible sur le site internet de la commune : <http://saintpaulenlimousin.fr> ou à la mairie.

Les réponses sont totalement anonymes. Nous vous remercions vivement pour votre participation à cette enquête, qui contribue à faire avancer le projet.

Collecte de mémoire chemins de Fer (train et tramway)

Le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages recherche tout **document, témoignage ou information (photos, archives...)** lié aux chemins de fer (train et ancien tramway départemental) sur les 34 communes du Pays Monts et Barrages.

Objectif ? **Créer une exposition pour l'été 2023.**

Julie Grèze vous rencontrera, à Bujaleuf ou chez vous. Les documents seront empruntés pour être numérisés, puis rendus avec une fiche d'autorisation d'utilisation pour l'exposition voire publication, utilisation durant des animations...

Contact : Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages – 05 55 69 57 60
mediationpahmb@gmail.com
www.pahmontsetbarrages.fr

Labellisé « Pays d'art et d'histoire » par le Ministère de la Culture depuis 1999, le Pays Monts et Barrages a pour vocation de valoriser les patrimoines des 34 communes de son territoire (autour d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Léonard-de-Noblat), afin de les porter à la connaissance de tous les publics (habitants, touristes, jeunes) par le biais de visites guidées, ateliers pour les jeunes, projets scolaires (de la maternelle au lycée), accueil de groupes toute l'année, expositions, publications... Cela implique un travail permanent de recherche et de documentation sur l'histoire et ce territoire.



Collecte de mémoire

Le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages recherche tout document, témoignage ou information lié aux chemins de fer (train et ancien tramway départemental) sur les 34 communes du Pays Monts et Barrages.



Objectif ? **Créer une exposition pour l'été 2023**

Julie Grèze vous rencontrera, à Bujaleuf ou chez vous. Les documents seront empruntés pour être numérisés, puis rendus avec une fiche d'autorisation d'utilisation pour l'exposition voire publication, utilisation durant des animations...

Contact : 05 55 69 57 60 /
mediationpahmb@gmail.com
www.pahmontsetbarrages.fr



Les Associations

Section FNATH de Saint Germain-les-Belles – Pierre-Buffière
Chez Monsieur **Aimé SAGE** - Président



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la HAUTE-VIENNE

La FNATH 87

une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents.

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

Trois juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social [salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...]).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

- Les bénévoles de la section FNATH 87
à Saint Germain-Les-Belles – Pierre-Buffière
 - **Aimé SAGE**, président de la section, **06 18 94 01 68**
 - **Yolande PIERRE**, trésorière de la section, **07 71 10 40 44**
- Le groupement départemental FNATH 87
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 Panazol
Tél. : **05 55 34 48 97** - fnath.87@orange.fr - www.fnath87.org



SIPRAD



Le **Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile**, des secteurs de Pierre-Buffière et Saint-Germain-les-Belles, est une association loi 1901 qui intervient sur Boisseuil, Château-Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac-Bourg, Meuzac, Pierre-Buffière, La Porcherie, Saint-Bonnet-Briance, Saint Genest sur Roselle, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Paul, Saint-Vitte-sur-Briance et Vicq-sur-Breuilh .

Le prix du repas était fixé à 7,90 € pour 2021. (Le tarif est modifiable en début d'année de chaque année après avis du Conseil Départemental et vote en assemblée générale). Le

service est compatible avec l'APA et l'aide sociale.

Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

En 2020, la pandémie et le confinement ont engendré une sollicitation du service plus importante que les années passées. Nous avons servi 19946 repas dont 3540 sur la commune de Saint-Paul. Cette augmentation s'est maintenue de façon générale en 2021 (un peu plus de 19500 repas servis)

Votre déléguée sur la commune, élue municipale, est **Madame Nicole BERGER**.

Pour tous renseignements : **Martine ASTIER** (Présidente) **06 03 22 04 74**

Les Associations

Foot sud 87



Au sein d'une année 2020-2021 déclarée blanche très rapidement, le club de foot sud 87 s'est battu pour exister et continuer à impliquer les licenciés. Nous avons pu maintenir des séances adaptées à la situation, malgré l'arrêt des compétitions.

Avec la force des dirigeants, le soutien des collectivités et de nos partenaires, le club a réussi à traverser deux saisons avec peu de manifestations. Merci aux communes de Saint Hilaire Bonneval, Pierre-Buffière, Saint-Paul, Saint Genest/Roselle et Saint Bonnet Briance, ainsi qu'au conseil départemental et au conseil régional.

La saison 2021/2022 est un excellent millésime : le club a enregistré une hausse de 45 licenciés, avec un total de 215 licenciés à ce jour. Toutes les catégories sont représentées, allant des plus petits (5 ans) aux plus

grands (seniors). L'école de foot féminine se porte bien aussi avec une forte hausse des effectifs. Pas moins de 30 bénévoles/éducateurs œuvrent au quotidien.

Il est encore temps de nous rejoindre pour jouer au foot, ou même essayer.

Pour toute information :

contact.footsud87@gmail.com / 06 83 11 62 79 / Facebook & Instagram : foot sud 87

Bureau 2021/2022 :

Président : Jean-Pierre Prout

Vice-présidents : Nicolas Fougeron et Stéphane Demoulin

Trésorière : Isabelle Borde

Secrétaire : Sylvain Desroche



L'atelier le Patch'Paulois

Malgré les périodes de confinement, nous sommes restées actives. Nous avons pu échanger grâce à internet et le dialogue n'a pas été rompu. Chacune d'entre nous a continué à travailler à ses créations durant cette pandémie.

Au printemps, nous avons toutes confectionné des oiseaux qui se sont envolés dans la verdure d'un grand patch.

Nous avons accueilli des nouvelles adhérentes qui se sont rapidement adaptées aux différentes méthodes du patchwork.

Notre exposition déjà reportée deux fois est prévue pour octobre 2022. Nous espérons que les contraintes sanitaires seront levées à ce moment-là .

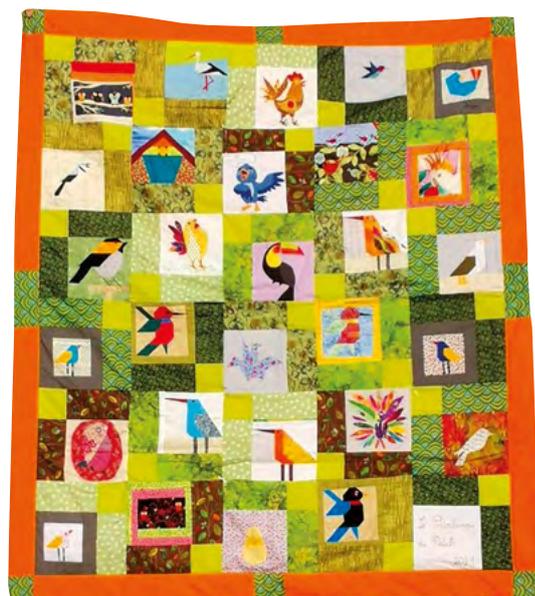
L'atelier reste ouvert tous les mardis à partir de 13h30 jusqu'à 18h dans le respect des consignes sanitaires.

Pour tout contact

Nicole Fougeras Lavergnolle **05 55 09 76 12**

Arlette Deprat **05 55 09 61 11**

Monique Lemarchand **05 55 09 71 34**



Les Associations

Saint-Paul Rando

Saint-Paul Rando a repris ses activités à la rentrée de septembre. Des randos de 8 à 15 km sont organisées deux fois par mois auxquelles viennent s'ajouter cette saison des balades santé de quelques kilomètres proposées un lundi sur deux. Au vu du contexte sanitaire incertain, une sortie d'une journée à Crozant le lundi 6 juin remplacera la sortie annuelle du weekend de Pentecôte.

Le goûter qui était prévu fin novembre pour fêter les vingt ans du club a dû être annulé mais sera reprogrammé dès que possible.

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **06 04 06 83 41**.

Il est possible de s'inscrire même en cours d'année.



La Marelle



La Marelle est une association de parents d'élèves qui œuvre depuis plus de 25 ans : son but est de participer

aux financements de différents projets (cinéma, arts, voyage scolaire...) portés par les enseignants mais aussi d'offrir aux enfants et à leur famille de beaux événements festifs tels que la fête d'école, la fête de Noël, le loto....



L'association existe grâce à des parents motivés, impliqués et créatifs.

Nous remercions toutes les personnes qui s'investissent de près ou de loin, pour que chacune de nos manifestations soit une réussite.

L'année 2021 ne fut pas une année "classique" en termes de manifestations pour l'association. Nous

avons eu la chance et le plaisir de pouvoir organiser, en juillet, une boum : l'engouement et la joie étaient au rendez-vous.

Mais nous avons dû malheureusement annuler notre bal masqué en novembre en raison des conditions sanitaires. Nous remercions toutes les personnes qui s'étaient investies dans ce projet.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliore et ainsi offrir de beaux événements en 2022.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook et/ou nous contacter via notre adresse mail lamarellestpaul87@gmail.com

N'hésitez pas à nous rejoindre : moments conviviaux et bonne humeur sont au programme.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2022. Qu'elle soit signe de santé, de cohésion et de partage.



Les Associations

Secours Populaire

Une solidarité renforcée



Après 20 mois de crise sanitaire, économique et sociale, la précarité ne cesse d'augmenter. Familles monoparentales, personnes âgées, étudiants, travailleurs indépendants, aides à domicile et artisans : des nouveaux visages, que nous ne connaissions pas jusque-là, sont venus frapper à la porte et grossissent les rangs de tous ceux à qui le Secours Populaire tend la main.

Le Secours Populaire a aidé 45% de personnes supplémentaires avec la crise... L'association a redoublé d'efforts pour faire vivre la solidarité, et redonner autonomie et dignité à chacun au moment des fêtes de fin d'année. Le repas de Noël et le réveillon solidaire du 31 décembre n'ont pu avoir lieu, mais les distributions de Noël ont pu être maintenues, composées de produits alimentaires festifs, cosmétiques, jouets, livres, chocolats...

Le Secours Populaire et ses bénévoles ont pu offrir, dans le respect des règles sanitaires, ces moments de convivialité et de chaleur humaine grâce à vos dons et participations, soyez-en remerciés.

Contacts : Tél. : **05 55 04 20 00** - Web : www.spf87.org

St Paul Gym



Depuis le mois d'octobre nos deux séances de **YOGA** du mardi soir de **18h15 à 19h15** et de **19h30 à 20h30**, rencontrent un gros succès. Aussi, afin de pallier à un trop grand nombre de participants à chacune des séances, ainsi qu'au niveau de pratique différent de chacun, une troisième séance a été créée depuis le 16 novembre dernier de **17h00 à 18h00**. Il s'agit d'une séance de **YOGA DOUCEUR**. En alliant la respiration, des

mouvements spécifiquement adaptés et la méditation, celle-ci permet aux pratiquants de gagner en mobilité et en souplesse, tout en respectant leurs limites.

Grâce au professionnalisme de l'éducatrice, notre séance de **GYMNASTIQUE DOUCE** du mercredi soir de **18h30 à 19h30** rencontre elle aussi une belle réussite. Après deux saisons fortement impactées par les confinements, Brigitte s'est adaptée aux conditions physiques des licenciées en proposant des séances de **STRETCHING**. Cette activité se situe à mi-chemin entre la gym traditionnelle et les techniques de détente orientales. La méthode consiste à réaliser des exercices d'étirements ciblés afin de gagner en souplesse et en amplitude articulaire.

Florian quant à lui, anime la séance de **GYM FITNESS CARDIO STRETCHING** le mercredi soir de **20h30 à 21h30**. Le renforcement musculaire, Cuisses/Abdos/Fessiers, ainsi que le gainage pratiqué à un rythme soutenu contribuent au maintien ou l'amélioration de la condition physique, de tonifier et modeler l'ensemble de votre corp. Associé à des exercices de cardio, de maintien de postures, d'équilibre, de coordination, en pratiquant cette séance vous gagnerez en force, résistance, endurance et souplesse. Et en plus cela vous permettra d'évacuer les toxines et le stress.

Vous êtes sédentaire, atteint d'une pathologie chronique, vous avez subi une intervention chirurgicale diminuant momentanément votre capacité physique, votre médecin peut vous prescrire de l'activité physique pour votre santé. Notre club qui est référencé dans le dispositif **PEPS** (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) vous propose une séance le mercredi de **19h30 à 20h30**, sous la conduite d'un éducateur spécialement formé pour vous accompagner en tenant compte de votre situation.

Vous trouvez, dans la variété de nos activités, celle qui vous convient ? Alors n'hésitez plus ! Outre les bienfaits du sport sur la santé, rejoindre **ST PAUL GYM**, c'est aussi éviter un repli sur soi-même et partager de supers moments de convivialité !

Renseignements complémentaires ou inscription au **06 64 45 18 46 / 09 83 94 96 88**

Le bureau : Michèle GAY - Présidente, Claire CHARET - Secrétaire, Susie PEAT - Trésorière, Caroline BARNIQUE - Trésorière adjointe



Le Sport Santé, c'est quoi ?



Le Sport-Santé c'est quoi ?

Beaucoup d'entre vous en ont entendu parler sans en mesurer l'importance des bienfaits sur votre santé.

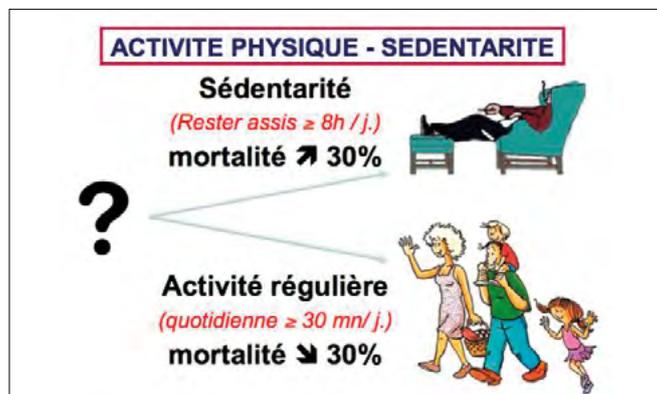
Le Sport Santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé physique, psychologique et sociale du pratiquant.

En première attention, la pratique d'activités physiques ou sportives permet de rester en bonne santé de façon préventive. Elle améliore également l'état de santé chez les personnes souffrant d'une maladie chronique et prévient de l'aggravation et/ou la récurrence de maladies chroniques.

De nos jours, il est considéré que la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial. Le manque d'activité physique est l'une des 10 premières causes au regard de la mortalité mondiale et fait augmenter le poids des maladies non transmissibles, affectant ainsi la santé en général.

Les personnes ayant un manque d'activité physique régulier ont un risque de décès augmenté de 20 à 30% par rapport à celles qui sont suffisamment actives.

D'où l'importance du Sport-Santé !



Pour les enfants et les adolescents âgés de 5 ans à 17 ans, la pratique sportive pendant une durée supérieure à 60 minutes par jour augmente les bienfaits sur la santé. Le jeune public devrait avoir des activités de renforcement musculaire et osseux au moins trois fois par semaine.

Pour un large panel d'adultes, la pratique d'une activité physique est fortement recommandée. Afin de ressentir les bienfaits supplémentaires sur la santé, les adultes devraient faire 300 minutes de sport par semaine avec une intensité modérée ou l'équivalent pour une pratique intensive. Enfin, il faudrait qu'ils pratiquent des activités de renforcement musculaire deux fois par semaine minimum.

L'association **ST PAUL GYM**, très impliquée dans le sport santé, propose plusieurs activités (séances de yoga, stretching, renforcement musculaire, cardio, activité physique adaptée).

Portée par l'association, afin de faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière pour toutes et tous, une passerelle Limousin Sport-Santé a vu récemment le jour.

Qu'est-ce qu'une passerelle Limousin Sport-Santé ?

C'est un relais entre le médecin, qui a recommandé fortement à son patient de pratiquer une activité physique, et les structures sportives, qui les accompagneront à la sortie de la passerelle, pour pérenniser cette attitude bénéfique pour la santé.

Elle permet à des personnes sédentaires, en surpoids ou atteintes d'une maladie chronique telle que le diabète, le cancer, les maladies cardiovasculaires, munies d'une prescription médicale, de pratiquer gratuitement pendant plusieurs mois, sous la conduite d'un éducateur diplômé et spécialement formé, une activité physique adaptée à leurs conditions physiques.

Pour plus d'information, contactez l'association **ST PAUL GYM**

Courriel : stpaulgym87260@gmail.com

Tél **06 64 45 18 46**

Limousin SPORT SANTÉ

Vous êtes **sédentaire**,
en **surpoids** ou **obèse**,
porteur d'une **maladie chronique** ?

diabète, HTA, maladies cardiovasculaires, cancer

Quel que soit votre âge, sur les conseils de votre médecin, **Limousin Sport Santé** peut vous proposer une **évaluation physique** et vous permettre de **reprendre une activité physique régulière** adaptée à vos possibilités et à vos choix...

Parlez-en à votre médecin !

Relais petite enfance



RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) « PAPILLONS ET COCCINELLES »



Depuis le 1^{er} septembre 2021, les RAM ont changé d'appellation et sont devenus des RPE.
Le RPE Papillons et Coccinelles est géré par la Communauté de Communes de Noblat.

Ses missions dans le cadre des temps de permanence:

- Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel :

Le RPE constitue un service de proximité sur le territoire pour les familles qui recherchent une solution d'accueil. L'animatrice les informe sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire, favorise la mise en relation entre les parents et les assistants maternels et informe les particuliers-employeurs des démarches administratives ainsi que de leurs droits et obligations.

En tant que futurs employeurs, il est particulièrement important de récolter ces renseignements en amont du recrutement de l'assistant(e)s maternel(le)s. A l'issue de l'entretien, un dossier avec divers renseignements et flyers est remis aux personnes qui le souhaitent.

- Apporter des informations d'ordre général aux Assistant(e)s Maternel(le)s et aux parents-employeurs sur le statut de cette profession,

- Participer à l'information des potentiels candidats au métier d'Assistant(e) Maternel(le).

Pour répondre à ces missions, l'animatrice, **Christine Fouché**, vous accueille lors de temps de permanence le mercredi de 15h30 à 19h à la mairie de Saint-Paul, soit par téléphone au **05 55 09 62 44** ou **06 79 14 59 35** soit physiquement sur rendez-vous.

Ses missions dans l'accompagnement professionnel des Assistant(es) Maternel(le)s:

- Accompagner les professionnelles de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles :

Les professionnelles de l'accueil individuel qui le souhaitent peuvent participer avec les enfants qu'elles accueillent à des Temps d'Accueil Collectifs (TAC). Ce sont des temps de rencontres et d'échanges sur les différentes pratiques ainsi qu'un support à l'observation des enfants et de leur développement.

Pour les enfants : ils constituent des temps d'éveil et de sociabilisation, grâce à l'accompagnement des adultes, dans les temps de jeu libre, d'activités de manipulations sensorielles et d'atelier d'éveil sensori-moteur...

Le RPE propose des Temps d'Accueil Collectifs (TAC) les vendredis de 9h15 à 10h45 dans la salle des Associations.

- Proposer des soirées à thème en collaboration avec le RPE Lou Pt'its de Noblat,
- Fédérer les assistantes maternelles autour de la formation continue et leur en faciliter l'accès.

L'animatrice est à votre disposition pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à la contacter !

Agenda 1^{er} semestre 2022

| | |
|----------------------------------|--|
| Mercredis matin | Ateliers numériques |
| Mercredis après-midi | Ateliers ADPAD |
| 1 ^{er} mercredi du mois | Tisane |
| 19 mars | Cérémonie du 60 ^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie |
| 10 et 24 avril | Elections Présidentielles |
| 24 avril | Cérémonie pour la journée nationale de la mémoire de la déportation |
| 8 mai | Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale |
| 14 et 15 mai | Fête de l'Âne |
| 4 juin | Course pédestre N3L |
| 12 et 19 juin | Elections législatives |
| 18 juin | Commémoration de l'appel du général de Gaulle |
| 19 juin | Vide-grenier |

Dans le contexte actuel, il est difficile d'annoncer les dates des manifestations mais des publications (site internet, panneau lumineux, St Paul Infos, application CitiAll...) seront faites à chaque nouvelle date.

État Civil

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » régleme la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication. Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès des services état civil et communication.



Naissances

- **CAILLAUD Elise, Gabrielle, Jenny** née le 21 janvier à LIMOGES, « 333 route du Népoulaud »
- **BRETEAU Marc, Marcel, André, Jacques** né le 3 juin 2021 à LIMOGES, « 15 allée des Chevaux, Ribière-Bost »
- **LONGY Charli, Lucien** né le 2 juillet 2021 à LIMOGES, « 4 impasse du lac »
- **FAUCHER May-Lee** née le 7 septembre à LIMOGES, « 124 route du Népoulaud, Lascaud »
- **ROUSSAUD Elliott, Noé** né le 22 septembre à LIMOGES, « 6 route de Lavaud de Cossas »
- **ALAMARGOT Alice, Anna** née le 6 décembre à LIMOGES, « 28 route des Allois »

Décès

- **VINCENT André, Jean** décédé à BUJALEUF le 31 décembre 2020, « Le Queyraud »
- **DELONG Gilbert** décédé à SAINT-PAUL le 13 janvier, « 4 Chemin des Amoureux »
- **VIROLLE Odette épouse SAUTOUR** décédée à BUJALEUF le 24 mars, « 3 rue de la Croix Verte »
- **PERGAIX Henri, Jean** décédé à LIMOGES le 16 avril, « 7 impasse de Trentalaud »
- **RIVET Jeanne, Edith veuve ROUDAUD** décédée à SAINT-PAUL le 24 mai, « 1 rue des Ecoles »
- **LESSÈCHE Anna, Jeanne, Gabrielle veuve RIBIÈRE** décédée à LIMOGES le 30 mai, « 187 route des Bessades »
- **DELOMENIE Colette, Elisabeth épouse BOYER** décédée à LIMOGES le 8 juin, « 138 route du Grand Chaleix »
- **FOUGERAS-LAVERGNOLLE Yvonne, Louise Marie veuve TERRIER de la CHAISE** décédée à SAINT-PAUL le 4 juillet, « 2 place de l'Eglise »
- **BEYROUX Pierre, Louis, François** décédé à SAINT-PAUL le 6 septembre, « 5 chemin du Maupas »
- **MOULINARD Monique épouse NICOT** décédée à SAINT-PAUL le 29 octobre, « 7 rue du Pré Morot »
- **CLAVERIE Jean, Claude** décédé à SAINT-PAUL le 17 novembre, « 1 place des Platanes »
- **LHERMITE Jean-Marie, Claude** décédé à LIMOGES le 26 novembre, « 37 avenue de Limoges »
- **CADON Jacques, Maurice** décédé à LIMOGES le 6 décembre, « 21 avenue de Limoges »
- **HÉBRAS Pierre** décédé à SAINT-PAUL le 20 décembre, « 5 avenue de Limoges »
- **BARDAUD Simone, Marie, Louise épouse MOULINARD** décédée à SAINT-PAUL le 24 décembre, « 12 rue des Erables »



25



Mariages

- **CHABRELY Laurent et SEAUX Marie-Pierre** : 26 juin

Le tramway à Saint-Paul

A la fin de l'année 1906 est présenté en conseil municipal l'avant-projet de construction d'une ligne de tramway électrique de Limoges à Eymoutiers. Le conseil donne un avis très favorable puisque le projet « présente un grand intérêt au point de vue industriel et agricole, et que sa réalisation apportera une amélioration sensible dans les communications et contribuerait notablement à la prospérité et l'agrément du pays » [Conseil municipal du 23 décembre 1906].



Le sigle de la compagnie des chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne, que l'on peut retrouver sur certaines constructions ou gares de l'époque.

La concession du réseau des Chemins de fer Départementaux de la Haute-Vienne (CDHV) fut accordée en 1907 et la Compagnie des Chemins de fer Départementaux de la Haute-Vienne (CDHV) créée le 29 novembre 1909. Sous la conduite de MM Loucheur et Girois, elle a pour but de construire un réseau de 4 lignes autour de Limoges, d'une longueur

totale de 345 km. Le réseau est déclaré d'utilité publique par décret du 3 avril 1909.

Après une longue phase de réflexion et de concertation, les travaux se déroulent en 1911-1912 et les lignes ouvertes progressivement entre 1911 et 1913. La ligne de Saint-Paul (ligne n°4) ouvre en 1912 entre Limoges et Eymoutiers, et en 1913 la ligne est parachevée jusqu'à Peyrat-le-Château.

Dès le début, le projet suscite beaucoup d'attentes et d'espoirs, puisque ces lignes desservent des régions rurales peuplées, agricoles et industrielles, laissant escompter un trafic important tant en voyageurs qu'en marchandises en mettant Saint-Paul à 1 heure de trajet de Limoges. L'enjeu économique est en effet important, et tout le monde comprend que ces flux nouveaux vont modifier la vie des campagnes par la proximité induite entre la ville et les villages autour. Le tram est interconnecté avec les tramways de Limoges, permettant une desserte cadencée. Une souscription est alors lancée à laquelle abonde la municipalité à hauteur de 100 francs.

Depuis 1909 les différentes variantes du réseau sont soumises à l'étude des communes, ce qui suscitent moult débats, parfois virulents, quant à leur parcours, leurs implantations ainsi que celles des gares car personne ne veut rester à l'écart. On réclame ainsi de rapprocher la gare du bourg de Saint-Paul. De même, une variante fait passer initialement le tramway par la Pomélie, sur la ligne de crête à la sortie de Saint-Paul en direction de Saint-Bonnet. Le conseil municipal insiste pour ramener la voie plus près des hameaux les plus peuplés comme la Boucole (qui compte alors plus de 80 habitants dont des sabotiers, coquetiers ou tisserands) et Beaumont, ou près de bois en coupe réglée annuelle comme à Aigueperse ou encore Pierrefiche. Il est également de l'intérêt de la compagnie de passer dans les endroits les plus peuplés pour s'assurer un volume de marchandises et de voyageurs conséquent. C'est alors aux ingénieurs de trancher en fonction des possibilités techniques et financières, mais on fera finalement un crochet, avec une gare à Leycuras entre Saint-Paul et Saint-Bonnet.

Pour l'anecdote, d'autres demandes paraissent plus éloignées de l'intérêt public. Ainsi le conseil municipal reçoit une pétition (déjà!) organisée par un cabaretier situé à Chambord et qui sollicite un arrêt facultatif du tramway devant son établissement, en pleine côte ! Le conseil répondra poliment « ne pouvoir donner un avis favorable à cette pétition »...[conseil du 12 juin 1913]. Vu le nombre d'échoppes qui à cette époque faisaient également débit de boissons (plus d'une dizaine rien qu'à Saint-Paul), le tram n'était pas prêt d'arriver à son terminus à Peyrat !

Les voies à écartement métrique (c'est à dire avec un écartement d'un mètre entre les rails) sont prévues entièrement en accotement, c'est à dire avec les rails posés sur - ou plutôt dans - la route, et ne quittent celle-ci que pour éviter des courbes trop serrées ou des rampes trop fortes. Un sentier de randonnée à Saint-Bonnet-Briance, "Le circuit du tramway", reprend le parcours de celui-ci. Les poteaux le long de la voie supportent les caténaires dans lesquels circule l'électricité alimentant la motrice via un pantographe.

La voie métrique fut la "vedette" des chemins de fer secondaires français, ou voies d'intérêt local, car son coût était acceptable pour les finances départementales et ses caractéristiques techniques lui permettaient d'être construites au cœur des campagnes, de desservir au plus près les localités rurales selon le désir de leurs habitants.

En effet, à cette époque, seul le pas du cheval ou du bœuf rythmait la vie des campagnes, et le développement routier était inexistant : Le mode ferroviaire d'intérêt local permit la mise en valeur des zones rurales. Le système métrique à traction électrique autorisait des courbes et déclivités importantes, avec une installation en accotement, adaptée au relief du Limousin : le profil de ce réseau était très accidenté et la traction vapeur impossible sans multiplier les ouvrages d'art (en quittant le bord des routes), ce que le département ne pouvait pas supporter financièrement. Cela se faisait au détriment de la vitesse (20 à 25 km/h en moyenne) mais à l'époque cela semblait adapté pour circuler sur la route et traverser des villages afin de limiter le risque d'accident.

Au dépôt de l'Aurence, un agent, le "circulateur", règle la marche des trains et prend les décisions, informé en temps réel par une ligne téléphonique longeant la voie et reliant toutes les gares.

Les travaux vont bon train à partir de 1911 : Dans Saint-Paul, le pont de l'Anguienne, trop étroit, est élargi pour laisser passer le tram, et ses anciens parapets en maçonnerie sont démontés pour être remplacés par des garde-fous en fer. La chaussée défoncée dans le bourg, avec l'apparition de rails qui gênent la circulation des carrioles et des piétons, donnera lieu à de vives colères, et devra être reprise. Rappelons que les routes ne sont pas asphaltées à l'époque et que les rails sont installés sur des chaussées plus ou moins bien empierrées...

Les travaux exigent un grand nombre d'ouvriers itinérants. De 300 à 400 journaliers sont nécessaires pour les travaux sur la commune, pour la plupart des ouvriers italiens ou espagnols payés à la tâche. Le conseil municipal sollicite d'ailleurs la création temporaire d'un poste de deux gendarmes « pour prévenir les rixes et désordres » le temps des travaux. [conseil du 8 août 1909].

Histoire

La Compagnie des Chemins de fer Départementaux produisait sa propre électricité pour alimenter des motrices électriques utilisant le courant industriel de l'époque, et cela bien avant les grands réseaux. Elle était principalement fournie par l'usine hydroélectrique de Bussy-Varache près d'Eymoutiers. A elle seule, elle pouvait alimenter l'ensemble des 345 km du réseau. En période de bas étiage, une centrale thermique fonctionnant au charbon et à la vapeur était utilisée en complément pour produire l'électricité. Cela donna l'occasion au département de la Haute-Vienne d'être novateur par l'utilisation du courant alternatif de 10 000 V, monophasé, à la fréquence industrielle de 25 Hz/s sur l'ensemble de son réseau. Ces choix technologiques novateurs faisaient de la CDHV un producteur d'électricité, lui permettant de vendre le surplus de production aux communes desservies par le tramway, en l'absence de tout autre réseau à l'époque. Historiquement, l'installation de tramways électriques a souvent coïncidé avec l'introduction ou la rationalisation de la distribution d'énergie électrique dans la région desservie, et à un début l'électrification des campagnes.

Les chemins de fers secondaires furent ainsi souvent des pionniers dans le domaine de l'électrification ; d'ailleurs la commune de Saint-Paul décide en 1912 de faire installer « une lampe électrique de 50 bougies dans la salle de la mairie et comme le courant traverse les appartements de monsieur l'instituteur, d'en faire établir en même temps une deuxième dans la cuisine de ce fonctionnaire » [conseil du 11 août 1912]. Rappelons que l'école des garçons se tenait dans l'actuelle mairie.

L'irruption du tram modifie sensiblement la vie des campagnes : c'est un moyen de transport pratique et peu cher, avec des arrêts de villages en villages, ce qui permet de les mettre en communication, tout en transportant des marchandises et des voyageurs. Cela constituait souvent le seul lien économique possible.

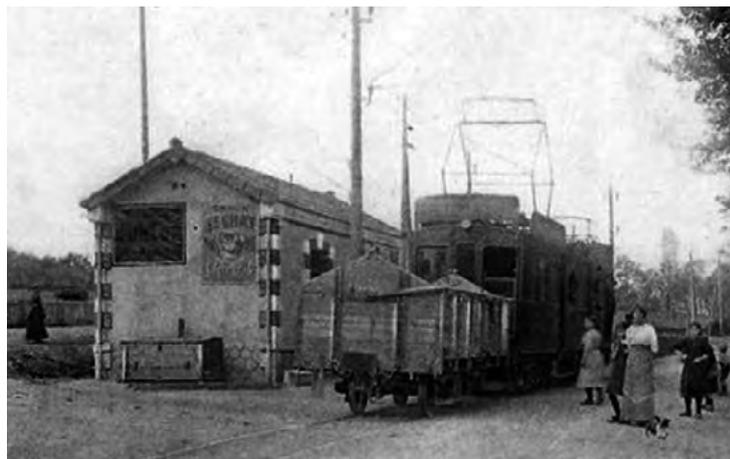


La gare de Saint-Paul avec sa zone de chargement et déchargement derrière.

Des chefs de gare apparaissent -souvent des femmes- ainsi que des emplois gravitant autour de ces liaisons quotidiennes, comme des commissionnaires qui, munis de commandes d'habitants des villages, vont faire les emplettes à Limoges et les rapportent à leur commanditaire. Certains s'en vont vendre en ville des produits de la campagne (œufs, volailles, champignons, peaux de lapins...). Ce flot va irriguer dans les deux sens les campagnes autour de Limoges. Et on transporte beaucoup de monde : 1300 000 voyageurs sur l'ensemble du réseau dès 1912, et

dans l'Entre-deux-guerres, c'est plus de 2 000 000 par an. A titre d'exemple, au crépuscule du tramway, c'est à dire en 1948, dernière année complète de fonctionnement, le nombre de voyageurs transportés était encore de 1349 116. Et en marchandises, le tonnage sorti de Limoges fut de 59 773 T et celui entré de 30 349 T.

Le matériel roulant est en effet constitué en majorité de wagons de marchandises, tombereaux couverts ou non, wagons plats, wagon spéciaux, puisqu'au-delà des



Un tramway en gare de Saint-Paul. Au premier plan, un wagon tombereau adjoint à la motrice.

voyageurs, le tramway véhicule beaucoup de fret dans les campagnes. De l'épicerie, des produits frais, des barriques de vin, colis divers, mais aussi du bois, notamment pour Limoges qui est alors en pleine expansion. Du bétail mais également du plâtre, du ciment et des matériaux de construction. Et parfois de l'argent, comme en décembre 1943, pendant l'occupation, où un groupe de maquisards de Guingoin intercepte le tramway à Saint-Bonnet et dérobe les sacs postaux contenant des fonds destinés à la perception d'Eymoutiers...

Ce réseau structurant, précurseur de la traction électrique, rendit de bons et loyaux services pendant près de 40 ans et contribua au développement de bien des communes rurales, en même temps qu'il apportait l'électricité. Mais au début des années 30, la création de lignes d'autobus se multiplie et autour de 1936, les lignes de tramway les moins rentables sont supprimées, le réseau se réduisant à 276 km.

Le tramway connaîtra un long déclin, victime de ses frais d'entretien et de son vieillissement -notamment pendant la guerre- de sa faible vitesse, et de la concurrence de l'autocar. Jusqu'à la fermeture du trafic voyageur le 28 février 1949 et du trafic marchandise le 15 juin suivant.

L'arrivée de l'autobus - qui paradoxalement ne l'égalera pas en termes de desserte des petites et moyennes localités - et la pression ascendante de l'automobile individuelle condamnent le tramway, qui est définitivement remplacé par les cars de la RDTHV en février 1949.

L'ensemble du réseau sera déposé en 1951 et 1952. Ne subsistent que quelques constructions et des poteaux réutilisés par EDF, et une petite portion de réseau dans le village martyr d'Oradour sur Glane.

